



DECLARATION SUR LES EVENEMENTS DE JOS (NIGERIA)

1. Au cours du mois de Janvier 2010, des affrontements ont secoué la ville de Jos dans l'Etat du Plateau au Nigeria, causant la perte de nombreuses vies humaines et des dégâts matériels. Quelques mois plus tard, en Mars, des massacres ont été perpétrés en guise de représailles, causant d'importantes pertes en vies humaines et endeuillant des villages situés aux alentours de Jos. Cette série de drames a occasionné selon les bilans officiels un demi-millier de morts et des dégâts matériels importants.

2. L'idée qui est généralement véhiculée par les médias à propos de cette crise est que la zone serait en proie à des massacres interethniques et à des affrontements entre chrétiens et musulmans. Cette vue simpliste ne permet pas de comprendre l'enjeu de la situation. En réalité ces crises répétées sont alimentées par des contestations liées aux droits fonciers et à l'accès aux ressources naturelles.

3. Les Etats ouest-africains y compris le Nigeria ont hérité d'un droit foncier colonial qui n'a jamais répondu aux besoins et attentes des populations locales. C'est une situation de dualisme juridique qui prévaut avec d'une part les législations foncières étatiques peu effectives et d'autre part des pratiques foncières locales vivaces. L'inadaptation des politiques et législations étatiques en Afrique de l'Ouest, leur faible prise en compte des groupes vulnérables tels que les pasteurs, les migrants et les femmes, associées à l'affaiblissement des coutumes foncières face aux mutations écologiques, démographiques et socioéconomiques conduisent à une situation de tension entre acteurs locaux engagés dans une compétition accrue pour l'accès aux ressources naturelles.

4. A la lumière des événements de Jos, il apparaît plus que urgent pour les Etats ouest-africains de se doter de politiques foncières adaptées, efficaces et consensuelles. Le réseau LandNet West Africa (LNWA) appelle les Etats Ouest Africains à garantir la sécurité des personnes et des biens, et à se doter de politiques foncières favorisant l'accès paisible et équitable de tous à la terre et aux ressources naturelles. Il invite les Etats à s'approprier et s'inspirer du « Cadre général et principes directeurs sur les politiques foncières en Afrique », élaboré sous l'égide de l'Union Africaine.

5. Le réseau LNWA est déterminé à continuer à œuvrer pour une meilleure sécurisation des producteurs ruraux pauvres, en synergie avec les autres organisations de la société civile en Afrique de l'Ouest, et en particulier avec les Organisations paysannes et d'éleveurs. Elle exprime sa disponibilité à collaborer avec l'ensemble des institutions sous-régionales ouest africaines en matière de développement, de mise en œuvre et d'évaluation participatifs de politiques foncières favorables à la lutte contre la pauvreté.

Pour LandNet West Africa
Le Secrétariat Exécutif